



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2025

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Nombre de voix	13

Etaient présents : ANTOINE Corinne - BONNAIRE Guy - DOLLEZ Patrice - FRADELLA Cédric - GENNEVOIS Hervé - GROHS Doris - LEININGER Véronique - PLATAT Mégane - SCHEIDER Franck - SCHREINER Marie-Claire - SEGURA Olivier

Absents excusés : GENNEVOIS Marie a donné procuration à GENNEVOIS Hervé - VUILLEMARD Patrick a donné procuration à GROHS Doris - PITTET Jordane

Absent non excusé : BONVIER Camille

Le secrétaire de séance élu par le Conseil Municipal : CALLEGARI Carine.

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie de Stuckange sous la présidence d'Olivier SEGURA, maire.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé à la majorité par les membres présents et représentés du conseil du 19 décembre 2024.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Convocation transmise le 18 janvier 2025.

01DEL2025 – Utilisation des délégations du Maire et divers.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir (art. L.2542-1 et suivants du C.G.C.T) :

- Urbanisme : depuis le dernier conseil municipal nous avons enregistré :

PC	DP	CU	PD
1	1	0	0

02DEL2025 – Fixation de la grille tarifaire - ALSH

Monsieur le Maire rappelle la création d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour certaines périodes de vacances scolaires. Dont la première session se déroulera du 10 au 14 février 2025.

Pour cela il est nécessaire de fixer une grille tarifaire.

Il précise que cette grille est composée sur les mêmes bases que la grille tarifaire en vigueur pour le service périscolaire. Elle est donc composée de 8 tranches de quotient famille.

Les inscriptions seront faites uniquement sur la base d'un forfait semaine de 5 jours.

Un tarif différent sera appliqué pour les enfants non-résidents dans la commune.

Monsieur le Maire propose la grille tarifaire suivante :

TRANCHE	FORFAIT SEMAINE DE 5 JOURS STUCKANGEOIS	FORFAIT SEMAINE DE 5 JOURS EXTERIEUR
< 500	75.00€	85.00€
Entre 501 et 750	100.00€	110.00€
Entre 751 et 1100	115.00€	125.00€
Entre 1101 et 1400	120.00€	130.00€
Entre 1401 et 1700	130.00€	140.00€
Entre 1701 et 2000	140.00€	150.00€
Entre 2001 et 2300	160.00€	170.00€
> 2301	170.00€	180.00€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider la grille tarifaire ci-dessus

Pour	10
Contre	Cédric FRADELLA Mégane PLATAT Franck SCHEIDER
Abstention	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35
Procès-verbal relatif aux délibérations n°01AR2025 et 02AR2025.

La secrétaire de séance
Carine CALLEGARI

Le Maire
Olivier SEGURA




Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application *Télérecours citoyens* accessible sur le site www.telerecours.fr